

# **COMMUNE DE CALVISSON**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

### **Maître de l’Ouvrage**

**COMMUNE DE CALVISSON  
Grand’Rue**

**30420 - CALVISSON  
Tél . 04. 66.01.20.03. – Fax 04.66.01.29.39.**

### **Objet du marché**

**MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR  
L’IMPLANTATION D’UN OENOPOLE**

**PROCEDURE ADAPTEE**

# MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## COMMUNE DE CALVISSON Grand'Rue 30.420 - CALVISSON

### **I. - Présentation du maître d'ouvrage**

*Nom et adresse du maître d'ouvrage :*

- Commune de Calvisson – Grand'Rue - 30420 CALVISSON et
- la SCA Costières et Soleil, siège Rue Emile Bilhau- 30510 GENERAC

*Objectifs généraux des besoins du maître d'ouvrage :*

Choix d'un maître d'oeuvre scénographe pour le futur oenopôle OENO VIA à Calvisson. A lui de réfléchir s'il doit s'entourer d'un architecte paysagiste, un muséologue ou divers spécialistes (naturaliste, historien- pour la définition et la rédaction des contenus didactiques), un graphiste, un acousticien.

Le scénographe devra réaliser des aménagements intérieurs et extérieurs du bâtiment, sur la base d'un avant-projet déjà étudié, mais sans plan définitif d'élaboré.

### **II. - Le contexte général**

L'oenopôle OENO VIA est une démarche originale et pragmatique que proposent la commune et la SCA Costières et Soleil.

Elle devra offrir une connaissance culturelle et historique de l'histoire de la vigne et du vin sur vingt sept siècles, à compter du VIème siècle.

Riche d'un patrimoine étrusque et d'une tradition antique de vingt sept siècles de culture vinicole dans le Languedoc oriental et de la viticulture actuelle, il s'agit donc de procéder à une remise en état et une création d'ordre culturel sur cet espace emblématique que représente la cave coopérative, en partenariat avec les collectivités territoriales et locales : le Conseil Régional, Le Conseil Général, le Pays Vidourle Camargue.

Il s'agit également d'en faire un phare touristique et culturel, à la fois pour la commune et la cave, mais aussi pour tout le Pays Vaunage et sa région.

Pour ce faire, la commune et la cave souhaitent revaloriser le patrimoine architectural, industriel par la mise en valeur de deux anciennes cuves de vinification, une fresque le long de la voie verte, un jardin ampélographique, un aménagement du mur sud de la cave et dans une deuxième phase un espace muséographique et multimédia à l'intérieur de la cave. Ce dernier présentera un aspect culturel, renforcé par son intégration dans l'ancien chai à barriques.

La création de l'oénopôle comprend deux phases distinctes, les études préalables à la définition du projet (diagnostic, étude de faisabilité, analyse du site) et les travaux. La commune et la SCA des Costières ont déjà travaillé en amont le projet et formalisé un document d'avant-projet, sur lequel le maître d'œuvre pourra s'inspirer pour proposer son projet.

Egalement, un projet de programme général de mise en valeur du site de la cave a été établi en deux phases.

Ce projet de programme général prévoit la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état des lieux avec notamment la réhabilitation des cuves et les aménagements extérieurs, (jardin, débroussaillage, terrassements, plots, modules ludo-pédagogiques), et dans un deuxième temps, la mise en place de signalétique et l'espace muséographique et multimédia à l'intérieur de la cave.

De manière plus détaillée, ce programme se déroulerait, de la manière suivante, et en fonction de l'octroi des subventions et des capacités de financement de chaque maître d'ouvrage, sur une durée de deux ans, à compter de la date de notification du marché.

➤ **une première phase :**

**en tranche ferme** pour réalisation entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et réception 1<sup>er</sup> trimestre 2012 de l'entrée piétonne, et le jardin ampélographique, (financement commune)

**en tranche conditionnelle**, deux options :

- **option 1** : la frise d'images : pour réalisation entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et réception le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (financement commune)
- **option 2** : la réhabilitation des cuves, l'aménagement du mur sud : pour réalisation entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et le 31 mars 2012 (financement SCA Costières et Soleil)..

➤ **une deuxième phase** pour l'année 2012-2013 comprenant :

**en tranche ferme**: la signalétique, à réaliser avant décembre 2012 (financement commune))

**en tranche conditionnelle :**

- **option 1** : les aménagements périphériques de la cave (financement commune)
- **option 2** : l'espace muséographique et multimédia, (financement commune et SCA Costières et Soleil selon plan de financement)

Deuxième partie à réaliser à compter de mars 2012 pour réception fin 2013 – sous réserve préalable d'obtention des subventions.

*Les tranches fermes* : pour la première phase, réalisation immédiate dès obtention du marché de travaux.

Pour la deuxième phase, travaux courant 2012 pour réalisation avant fin décembre 2012.

*Les options en tranche conditionnelle* de la première phase des travaux commenceront dès obtention de subventions, ou après accord avec le maître d'ouvrage de l'option sur le budget prévisionnel. Egalement les options en tranche conditionnelle de la deuxième phase des travaux commenceront après obtention de subventions afférentes à cette phase, ou après accord avec le maître d'ouvrage sur le budget prévisionnel.

### **III. – Les orientations stratégiques de l'Oénopôle**

Après les études préalables (étude de faisabilité, note d'intention du conseil scientifique), quatre orientations stratégiques se dégagent du programme général :

- **Valoriser le patrimoine protohistorique de ce territoire et d'objets vitivinicoles, avec la représentation des cépages les plus anciens dans un**

### **jardin ampélographique.**

- **Valoriser ce patrimoine vitivinicole le plus ancien dans une structure muséographique**
- **Développer le tourisme pédagogique et oenotouristique.**
- **Promouvoir les activités et les productions locales.**

## **IV. – Définition et descriptif de l'avant-projet**

### **- Le lieu**

Le Bureau d'étude CMCV a été missionné en 2010 pour travailler sur l'avant-projet de l'oenopôle dans le cadre d'une étude de faisabilité .

Par ailleurs, suite à la signature de convention de partenariat entre la commune et la SCA Costières et Soleil, un Comité de pilotage est en cours de constitution.

Le site choisi par les partenaires est la Cave Coopérative de Calvisson ( SCA Costières et Soleil).

Ce site, situé à l'entrée de la commune, s'étend sur un bâtiment d'environ 550 m<sup>2</sup> avec une aire de stationnement à l'intérieur de la cave, une voie verte accessible aux abords de la cave, permettant de se déplacer à pied ou à vélo jusqu'au site.

Le bâtiment est en une seule partie sur rez-de-chaussée et un étage.

- le coin cuves (2 cuves) d'une hauteur de 14m – diamètre de 7m.
- un coin boutique, exposition vente (caveau) , un coin oenologie d'une superficie de 65 m.
- un chai à barriques d'environ 150m<sup>2</sup> avec le couloir d'entrée.
- un coin secrétariat
- une habitation du gardien

L'accès à stationnement est commun.

Il n'y a pas d'accès indépendant. Une clôture avec la Rue de la Cave est existante.

L'ensemble du bâtiment n' a pas été réhabilité ni en gros œuvre ni en travaux intérieurs dernièrement.

## **V. - Les objectifs de l'Oenopôle**

- créer un espace oenotouristique représentant vingt sept siècles de culture et du vin,
- accueillir le public, faire découvrir le territoire de l'OENOVIA (espace interprétation), orienter les visiteurs vers les autres lieux du territoire, assurer l'animation locale et la coordination touristique sur l'Oenopôle.
- répondre aux besoins des usagers du site (populations locales, amateurs de tourisme naturel et culturel...)
- créer un espace permettant la mise en valeur et la protection du patrimoine et de l'esprit des lieux, sous la forme d'outils pédagogiques et interactifs sur les différentes

thématiques de l'Oenopôle.

- apporter des retombées économiques pour le territoire, en développant un tourisme de qualité, en faisant la promotion des productions et des savoir-faire locaux sans pour autant devenir une « Maison du terroir »
- faire de l'Oenopôle un lieu ouvert et vivant, un lieu d'animation en coordination avec les Offices de Tourisme, afin d'apporter au public des informations sur les différentes facettes du territoire
- créer un équipement à la portée de tout public et notamment par l'accessibilité à tous les types de handicap : visuel, auditif, moteur.

**Le public visé est :**

- le grand public (adultes, familles,...) afin de l'inciter à découvrir le patrimoine culturel de l'Oenopole et les usages attenants,
- les scolaires avec la création d'ateliers pédagogiques

Les modes d'accès sont :

- la voiture,
- le vélo.
- à pied (par la voie verte)

**VI. - Définition et descriptif de la mission de maîtrise d'oeuvre du scénographe**

L'avant-projet qui a été constitué définit :

- le Plan de masse
- les abords de l'oenopôle (accès, stationnement, aménagement paysager...)
- le jardin ampélographique (le parcours, la frise, le mur sud de la cave, la cuve de vinification,, les thématiques)
- les aménagements intérieurs : accueil, boutique (sans aménagement à prévoir), l'espace muséographique)

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement scénographique est de :  
332 800 euros HT.

**1 - à définir avec précision le projet** tel qu'il a été défini dans la phase avant-projet, à savoir :

- les contenus de la muséographie intérieure et extérieure,
- l'architecture intérieure dont le mobilier pour l'espace muséographique,
- le graphisme de l'ensemble de l'équipement,
- la signalétique,
- l'accessibilité extérieure et intérieure pour les personnes à mobilité réduite
- l'aménagement de l'aire de stationnement,
- l'aménagement des abords du bâtiment,
- l'aménagement du parcours extérieur.
- la scénographie de l'exposition,
- les supports muséographiques,
- l'acoustique.

Cette phase de la mission de maîtrise d'œuvre fait suite à l'approbation du programme et de son contenu par le maître d'ouvrage suite aux propositions de

l'avant-projet. La traduction du programme définitif devra donc répondre aux exigences qui ont été référencées dans les différentes notes en amont élaborées.

## **2 - à établir les phases :**

**DCE** : consultation des entreprises

**ACT, EXE, DET, OPC, AOR** : examen des offres, suivi des travaux, PV chantier et suivi facturation des entreprises.

## **VII. – Déroulement de la mission de maîtrise d'oeuvre**

La commune, maître d'ouvrage de l'opération Oenopôle et du projet de l'Oenopôle a constitué un comité de pilotage qui l'accompagne dans sa démarche. Il est composé des représentants de la mairie de Calvisson ( élus et services techniques et administratifs), de représentants de la SCA Costières et Soleil, du Conseil général (service environnement), de représentants du Conseil Régional, de la Communauté de Communes de Sommières, du Pays Vidourle Camargue, du Comité départemental de tourisme de Sommières, de représentants associatifs et d'agriculteurs.

## **VIII – Délais d'exécution**

Les travaux sont réalisés en deux phases :

➤ Pour l'année 2011-2012 : **Première phase** :

**tranche ferme** : devront être réalisés dans un délai de six mois à compter de la notification du marché (soit réception à avril 2012) pour la part commune l'entrée piétonne et le jardin ampélographique.

**tranche conditionnelle** : sous condition d'accord des subventions et de chaque maître d'ouvrage: deux options :

**Option 1** : la frise d'images : pour réalisation entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et réception 1<sup>er</sup> trimestre 2012 .Financement de la commune.

**Option 2** : la réhabilitation des cuves, l'aménagement du mur sud : pour réalisation entre le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et réception 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Financement SCA Costières et Soleil.

➤ Pour l'année 2012 – 2013, **Deuxième phase** :

**tranche ferme** : la signalétique, à réaliser avant décembre 2012 par la commune.

**tranche conditionnelle** : sous condition d'octroi des subventions et accord du maître d'ouvrage:

**Option 1** : les aménagements périphériques de la cave (financement commune)

**Option 2** : l'espace muséographique et multimédia ( financement commune et SCA Costières et Soleil.

Ces deux options seraient réalisées avant septembre 2013.

Pour ce marché, à partir du DCE et jusqu'au DET-OPC, une durée de 24 mois est à préconiser.

## **IX – Modalités d'exécution**

Le prestataire prendra tous les contacts individuels nécessaires à la bonne exécution de l'étude, que ce soit avec les administrations ou les organismes et responsables locaux concernés par le projet. Il les rencontrera autant de fois que nécessaire afin de recueillir toutes les informations utiles. Il établira dès le début avec le maître d'ouvrage la liste exhaustive des personnes ressources à contacter et concernées par tout ou partie de l'étude.

## **X - Annexes**

Etudes d'avant-projet , étude de faisabilité.

Signature du maître d'œuvre et tampon